$n^{\circ}3 - 2019$

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUIN 2019

Le lundi trois juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du vingt-quatre mai deux mille dix-neuf, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<u>Présents</u>: MM et Mmes Christophe FAVERJON, René PERROT, Gisèle ARSAC, Christian ROUSSON, Corinne CABUT, Djida OUCHAOUA, Fabrice MIALON, Juliette HAUW, Liliane MATRA, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Gaston CONSTANT, Annie ARCHER, Pascal PEYRAT, Manuel DE-SA, Fabrice GARNIER, Rémi FAVIER, Serge BROUILLAT, Véronique RESSEGUIER, Bernard CHAPELON, Carmela LEDDA, Dominique VIALON-CLAUZIER, Frédéric BATTIE.

<u>Pouvoirs déposés</u>: Mme Véronique ROMEYER à Mme Corinne CABUT, M. Eddy BEYDON à Mme Djida OUCHAOUA, Mme Nina MICHALSKI à M. René PERROT, Mme Monique FRANCHINI à Mme Carmela LEDDA.

Excusés: M. Fabrice CORDAT; Mme Karine RICORT.

Nombre de conseillers: 29 - Nombre de présents: 25 - Nombre de votants: 27

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

Décision du Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT:

Les Conseillers municipaux ont eu connaissance de la décision prise par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1 - DÉNOMINATION ESPLANADE MARCEL DOUTRE

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner le nom « Esplanade Marcel DOUTRE » à l'Esplanade du Vigneron.

2 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET 2019

Suite aux Commissions Gestion/Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable du 23 mai dernier, le Conseil municipal par 19 voix pour et 8 abstentions (Mme Franchini, M. Favier, M. Brouillat, Mme Resseguier, M. Chapelon, Mme Ledda, M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) approuve la décision modificative n° 1 - 2019 comme suit :

gianting to the extra producer is greater in contract to which will be read the contract of th		provident traile dipla extraprison providence in service.	WOOD-HOUSENAW/SHING	ž.
42316	VILLE D'UNIEUX	D\$6 0.4	2040	ringent/states
Code INSEE		DM n°1	2019	esperimental in
		Denni Dana Demonar ar anada a consecuent menos		Sales Sa Sales Sa Sales Sa Sales Sa Sales Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa Sa

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM CONSEIL DU 3 JUIN 2019

	Dépenses (1)		Recettes (1)		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT					
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	9 00,0	0,00 €	640 000,00 €	
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	640 000,00 €	
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	640 000,00 €	0,00 €	€ 00,0	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	640 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	640 000,00 €	0,00 €	640 900,00 €	
INVESTISSEMENT					
D-001-020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	
R-001-020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00€	0,00€	0,00 €	651 813,21 €	
TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	651 813,21 €	
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	9 00,0	0,00 €	640 000,00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	640 000,00 €	
R-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	€ 00,0	0,00€	789 994,79 €	
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	789 994,79 €	
R-1322-414 ; Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	
R-1323-414 : Départements	0,00€	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	280 000,00€	
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0,00 €	4 650,00 €	0,00 €	0,00€	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00€	4 650,00 €	0,00 €	0,00€	
D-2041512-821 : GFP de rattachement - Bâtiments et installations	0,00 €	24 000,00 €	0,00€	0,00 €	
D-204182-821 : Autres org publics - Bâtiments et installations	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-20422-020 : Privé - Bâtiments et installations	0,00 €	33 950,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	107 950,00 €	0,00 €	0,00€	
D-2111-821 : Terrains nus	0,00 €	12 800,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-2135-823 : Installat" générales, agencements, aménagements des construct"	0,00 €	192 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	59 800,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-2184-020 : Mobilier	0,00 €	41 500,00 €	0,00 €	0.00 €	
D-2184-20 : Mobilier	0,00	16 450,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-2184-212 : Mobilier	0,00 €	4 300,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-2184-314 : Mobilier	0,00 €	5 000,000 €	0,00 €	0,00€	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	331 850,00 €	0,00 €	0,00€	
D-2313-020 : Constructions	0,00 €	291 825,67 €	0,00 €	0,00 €	
D-2313-20 : Constructions	0,00 €	39 704,80 €	0,00 €	0,00 €	
D-2313-211 : Constructions	0,00 €	26 694,37 €	0,00 €	0,00 €	

(1) y compris les restes à réaliser

$y_{action}, x_{action}, x_{a$		AND AND A CONTRACT OF CONTRACT AND	- Lennis Academic Aca	ģ
42316	VILLE D'UNIEUX	DM nº1	2019	AND RECOVERY
Code INSEE	Budget Commune M14	SARRE E	AVID	enderge interest
				3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM CONSEIL DU 3 JUIN 2019

	Dépenses (1)		Recette	es (1)		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
D-2313-212 : Constructions	0,00 €	78 361,27 €	0,00 €	0,00 €		
D-2313-321 : Constructions	3 00,0	5 099,00 €	0,00 €	0,00 €		
D-2313-411 : Constructions	0,00 €	191 714,65 €	0,00 €	0,00 €		
D-2313-412 : Constructions	0,00 €	76 222,59 €	0,00 €	0,00 €		
D-2313-414 : Constructions	0,00 €	713 054,75 €	0,00 €	0,00 €		
D-2313-510 : Constructions	0,00 €	8 655,20 €	0,00 €	0,00 €		
D-2313-823 : Constructions	132 000,00 €	256 664,70 €	0,00 €	0,00 €		
D-23154-814 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0,00€	230 100,24 €	0,00€	0,00 €		
D-23154-821 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0,00 €	74 026,94 €	0,00€	0,00 €		
D-23154-823 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0,00€	50 000,00 €	0,00€	0,00 €		
D-23154-824 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0,00 €	7 233,82 €	0,00€	0,00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	132 000,00 €	2 049 358,00 €	0,00 €	0,00 €		
Total INVESTISSEMENT	132 000,00 €	2 493 808,00 €	0,00 £	2 361 808,00 €		
Total Général		3 001 808,00 €		3 001 808,00 €		

(1) y compris les restes à réaliser
Page 2 sur 2

<u>3 - ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES</u>

Monsieur le Trésorier Principal porte à la connaissance de la commune qu'il n'a pas pu, malgré les procédures réglementaires employées, recouvrer différents titres, côtes ou produits en raison de divers motifs (débiteur insolvable, adresse inconnue, montant de la créance inférieur au seuil des poursuites).

Dans ces conditions, le Conseil municipal par **25 voix pour et 2 abstentions** (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) admet en non-valeurs les montants suivants : 8 730,08 euros sur l'exercice 2007/2016 (état arrêté à la date du 16 avril 2019) et admet en créances irrécouvrables la somme de 2 774,04 euros sur l'exercice 2010/2015 (état arrêté à la date du 15 avril 2019).

4 - TARIFS PÉRISCOLAIRES

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la totalité des tarifs du service périscolaire à l'occasion de la mise en place d'un nouveau logiciel. Tous les tarifs sont maintenus et il sera instauré la facturation au quart d'heure en remplacement de la règle précédente qui était à la demi-heure.

5 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

> Filière technique

Transformation de 2 postes d'Adjoint Technique en 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

> Filière animation

Transformation d'1 poste d'Adjoint d'Animation en 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe.

> Filière Culturelle Patrimoine et Bibliothèques

Transformation d'1 poste de Bibliothécaire en 1 poste Bibliothécaire Principal.

Transformation d'1 poste d'Adjoint du Patrimoine en 1 poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe.

6 - RÈGLEMENT AIDE ÉCONOME D'ÉNERGIE

Suite aux Commissions Gestion/Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable du 23 mai dernier, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'apporter une modification au règlement d'aide aux économies d'énergie en précisant que sont éligibles tous les travaux déjà listés dans le règlement ainsi que ceux qui sont éligibles au crédit d'impôt. Cette modification de rédaction est rendue nécessaire par les variations des textes sur les crédits d'impôt. Il a également été décidé à l'unanimité d'indiquer que l'aide municipale est plafonnée au maximum à 100 % des travaux lorsque les dossiers, notamment lorsqu'ils bénéficient de la prime CEE sont subventionnés au-delà de ce pourcentage.

Dans notre liste, il sera précisé pompe à chaleur (air/eau ou eau/eau) ainsi que pour les menuiseries (fenêtres, volets, portes d'entrée et de garage). Tous ces équipements devront être aux normes d'isolation.

7 - CESSION DE TERRAINS

> LOTISSEMENT COMMUNAL: FIXATION DE PRIX:

Après avis et demande aux services de France Domaines et suite aux Commissions Gestion/Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable du 23 mai dernier, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix des terrains situés rue Lafontaine de la manière suivante :

- Lot n° 1 /2/3/4 : 70 000 €

Lot $n^{\circ}1$: 880 m^2 - Lot $n^{\circ}2$: 558 m^2 - Lot $n^{\circ}3$: 1816 m^2 (dont 540 m^2 en zone non constructibles -ZNC) Lot $n^{\circ}4$: 1336 m^2 (dont 948 m^2 en ZNC).

- Lot 5 et 6 : 50 000 €

Lot n°5: 1970 m² (dont 166 m² en ZNC et terrain avec contrainte) - Lot n°6: 1920 m² (terrain avec contrainte).

Ces prix ont été fixés en tenant compte notamment des impacts du PPRM sur ces terrains et comprennent outre l'étude générale géologique, une étude particulière pour chacune des constructions pour un montant de 1 500 € par lot pris en charge par le vendeur.

> DÉLAISSÉ DE TERRAIN :

Suite aux Commissions Gestion/Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable du 23 mai dernier, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la cession, après déclassement du domaine public d'une parcelle de 48 m² environ au prix fixé par le service de France Domaines d'un montant de 432 euros situé au 10 rue Marguerite Barbier. Cette cession s'effectuera au profit de Monsieur Ramain Loïc riverain de ce terrain. Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant délégation à signer toutes les pièces en découlant.

8 - COUVERTURE D'UN COURT DE TENNIS

Lors de la précédente séance du Conseil municipal, les membres du Conseil municipal avaient autorisé Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions pour la couverture d'un court de tennis ainsi qu'à déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme. Le dossier progresse et nous avons l'espérance réaffirmée d'un subventionnement du projet. Le dossier de consultation des entreprises est en cours de réalisation. En collaboration avec le SIEL, il est envisagé une installation photovoltaïque. Suite aux Commissions Gestion/Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable du 23 mai dernier, le Conseil municipal décide à l'unanimité de déléguer la compétence photovoltaïque au SIEL pour permettre cette réalisation, comme nous l'avions fait pour le périscolaire du Bourg et approuve à l'unanimité le dossier de réalisation.

Le Conseil municipal approuve également à l'unanimité la constitution d'un groupement de commande avec le SIEL et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer les marchés ainsi que les conventions à intervenir avec le SIEL.

<u>9 - CONVENTION AVEC LE GARAGE - DÉPANNAGE LUZY POUR LA MISE EN FOURRIÈRE, L'ALIÉNATION ET LA DESTRUCTION DES VÉHICULES TERRESTRES</u>

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** de renouveler la convention relative à la mise en fourrière, à l'aliénation et à la destruction des véhicules terrestres, avec le garage-dépannage LUZY, situé 20 rue Michel Rondet à Firminy, pour une nouvelle période de trois années. Dans le cas où les propriétaires ne récupèrent pas leurs véhicules passé un certain délai, il est procédé soit à leur aliénation, soit à leur destruction. Le garage-dépannage LUZY facturera à la commune en cas de recettes insuffisantes pour couvrir ses frais la somme de 200 euros TTC par véhicule. Le Conseil municipal approuve également à l'unanimité la nouvelle convention avec le garage-dépannage LUZY et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à la signer.

<u>10 - SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE: COMPOSITION DU CONSEIL</u> MÉTROPOLITAIN

Dans la perspective du renouvellement du Conseil métropolitain de Saint-Étienne Métropole (SEM) et afin de permettre une meilleure représentation des communes, le bureau et le Conseil de SEM ont approuvé le principe d'un accord local qui a pour effet d'augmenter de 10 sièges le nombre de Conseillers communautaires afin de permettre une meilleure représentation des communes.

Le Conseil municipal par **25 voix pour, 2 abstentions** (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) décide d'émettre un avis favorable à cet accord qui est prévu par l'article L 52011-61 du Code Général des Collectivités Territoriales.

11 - MOTION OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF)

Le Conseil municipal d'Unieux décide de réaffirmer son attachement à l'ONF, de faire part de son inquiétude quant à sa remise en cause et à la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir des territoires.

En effet, la filière bois que soutient l'ONF correspond à 400 000 emplois principalement dans le monde rural, enjeu vital pour les territoires. À l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient donc à tous, État, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier, le Conseil municipal décide de soutenir les personnels de l'Office National des Forêts et demande au Gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Fait à Unieux, le 11 juin 2019

む'UNIEUX

Le Maire,

Christophe FAVERJOS